

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



### LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE

VE le Code général des collectivités territoriales et notamment articles L. 2111-1, L. 2111-3 et R. 2111-16.

VE le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2121-1.

VE la délibération n°22 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2025 relative à la délégation d'attributions de l'association Réseau Entreprendre Limousin.

VE la délibération n°11 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 30 septembre 2022 relative à la fixation des tarifs de location d'occupation d'ESPEL, l'adhésion au Club d'innovation et de Recherche en Chimie et à l'ESPEL.

VE la délibération n°12 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2025 relative à l'attribution de locaux de domaine public de l'association Réseau Entreprendre Limousin.

CONSIDÉRANT que le présent contrat d'ESPEL a été mis à la disposition de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2008.

CONSIDÉRANT que l'association Réseau Entreprendre Limousin a respecté la volonté du conseil communautaire.

### DÉLIBÉRE

En principe la convention d'occupation de locaux est conclue le 17 juillet 2025 pour une durée de 18 mois à compter du 17 juillet 2025.


Elle est conclue au profit de l'association Réseau Entreprendre Limousin.

Elle est conclue au profit de l'association Réseau Entreprendre Limousin.

## DÉCISION

# Décision concernant un avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'association Réseau Entreprendre Limousin

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025

 26943.pdf  
(.pdf, 247,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER